



Vigne

N°21
13/08/2019



Animateur filière

Marie-Hélène MARTIGNE
Chambre d'agriculture
de Gironde

mh.martigne@gironde.chambagri.fr

Suppléance :

François BALLOUHEY
Chambre d'agriculture
de Dordogne

francois.ballouhey@dordogne.chambagri.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Supervision site de Bordeaux

Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.

Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Nouvelle-Aquitaine Vigne /
Edition Nord Aquitaine
N°X du XX/XX/XX »



Edition **Nord Aquitaine**
(Départements 24/33/47)

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

Flash spécial « Vers de grappes »

Ce qu'il faut retenir

Phénologie

- Stade moyen entre « M35 – Début véraison » et « M37 – Fin véraison »

Prévisions météorologiques

- Temps variable pour les jours à venir

Mildiou

- Risque de contaminations possibles sur feuilles en cas de pluies

Vers de la grappe

- Début du vol de 3^e génération généralisé sur tous les secteurs de Nord-Aquitaine

Cicadelles de la Flavescence dorée

- Suivre les bulletins des GDON.

Le bulletin de cette semaine est réalisé à partir des données d'observations du réseau de parcelles, complétées par des données « tour de plaine ».

La qualité des données du BSV dépend, en grande partie, de la qualité et de la taille du réseau d'observations du vignoble Aquitain. Participez, vous aussi, tout au long de la saison à l'amélioration du réseau d'observations du BSV en multipliant vos signalements (maladies, ravageurs, événements climatiques...) sur le site [Web Alerte Vigne](#) ou sur l'[application smartphone Web Alerte Vigne](#)

Ravageurs

• Vers de la grappe

L'évaluation de la **pression vers de grappe** sur les parcelles peut se faire par du **piégeage** et par des **observations** :

Le **piégeage peut donner une tendance globale de la pression vers de grappe** par rapport à la quantité de papillons piégés mais ne permet pas de définir de manière sûre la pression sur une parcelle donnée.

☛ Seule l'observation des parcelles, avec le **dénombrement des pontes et des perforations permet d'estimer la pression sur une parcelle.**

L'observation des pontes et la détermination du stade des œufs (stade tête noire) sont des éléments importants pour optimiser le positionnement d'une éventuelle protection.



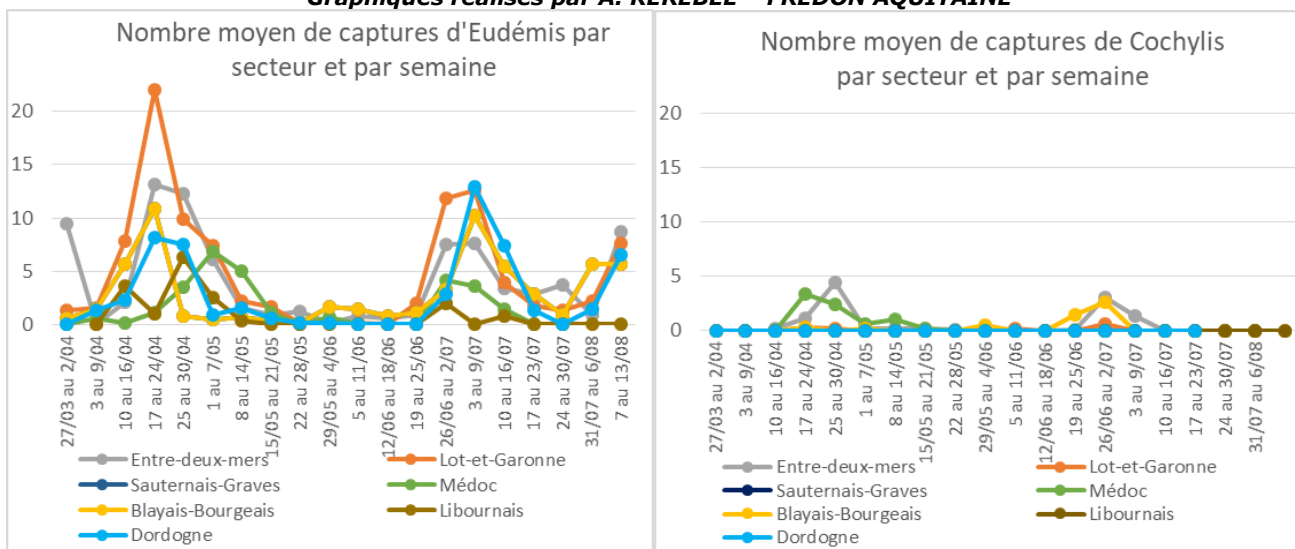
Ponte stade intermédiaire
© R.ROUZES – Entomo Remedium



Ponte stade tête noire
© F.BALLOUHEY – CA24

Suivi des vols :

Graphiques réalisés par A. KEREBEL – FREDON AQUITAINE



☞ Pour diverses raisons (absence de données, nombre de captures nul), le nombre de pièges rapportés diminue de plus en plus. **La dynamique de vol peut donc être différente de celle des graphiques suivant les secteurs** (notamment dans le Libournais où le démarrage du vol a été enregistré la semaine dernière).

Il est important de continuer à relever vos pièges pour connaître la dynamique du vol de la 3^e Génération (identification du pic) et de nous faire remonter l'information.

Il y a une forte probabilité que le vol soit étalé dans le temps.

- **Eudémis** : Le vol a démarré au cours de la semaine passée et il est en augmentation sur l'ensemble des secteurs.

- **Cochylis** : Le vol de cochylis est bien terminé.

Observations

Des pontes sont observées sur l'ensemble des secteurs. Elles sont majoritairement aux stades frais et intermédiaires.

Des pontes stade tête noire ont été signalées sur le secteur du bas de Saint-Emilion (source CDA 33)

📖 **Consultez la fiche « [tordeuses](#) » du Guide de l'Observateur**

• Cicadelles de la Flavescence dorée

Les pièges jaunes triangulés sont mis en place par les GDON. Ils servent à surveiller les niveaux de population de cicadelles *Scaphoïdeus titanus*, vectrices de la maladie.

☛ **Lisez bien les bulletins de votre GDON pour savoir si vous êtes concerné par un traitement insecticide sur les adultes.**

Rappel : Les dates du traitement adulticide contre les cicadelles de la flavescence dorée sont fixées **jusqu'au 23 août**, dans les communes où un troisième traitement est requis.

<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Date-du-3eme-traitement-contre-la>

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine - Vigne / Edition Nord Aquitaine sont les suivantes : Adar de Castillon et de Ste Foy, Adar de Coutras, Adar des 2 Rives, Adar Haute Gironde, Adar de Langon, Adar du Médoc, Agrobio Gironde, Agrobio Périgord, Antenne Saint Emilion, BGD Conseils, Cave Sauveterre-Blasimon-Espiet, Cave de Buzet, Cave Louis Vallon, Cave du Marmandais, Cave de Monbazillac, Cave des Vignerons de Tutiac, Caves de Rauzan-Grangeneuve, Cave de Sigoules, CDA24, CDA33, Chrysophe eurl, DAconseil, Ets Touzan, Euralis, Fredon Aquitaine, Gdon du Libournais, Grains d'Raisins, Groupe Isidore, IFV, Inovitis, Groupement d'Employeurs du Pays de l'Entre-Deux-Mers, SCA Alliance Aquitaine, Soufflet Vigne, SRA Cadillac, Terres du Sud, Urabl't Grézillac, Univitis, Vitivista. Fermes du réseau DEPHY, Viticulteurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".